

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-154 du 10 mai 1982

chargeant le Camarade François DOSSOU, Ministre des Transports et des Communications, de l'intérim du Camarade Girigissou GADO, Ministre des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat pour compter du 8 Mai 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 82-124 du 9 Avril 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

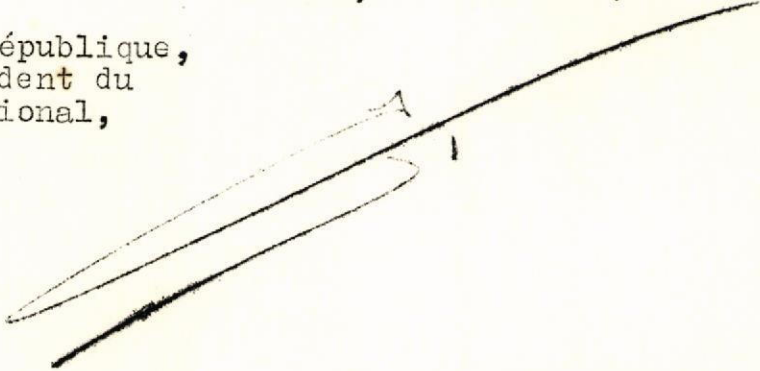
DECRETE :

Article 1er..- Pour compter du 8 Mai 1982, le Camarade François DOSSOU, Ministre des Transports et des Communications est chargé de l'intérim du Ministre des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat pendant l'absence du Camarade Girigissou GADO.

Article 2..- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 10 mai 1982

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,



Ampliations : PR 6 CC DU PRPB 4 ANR 4 CPC 2 SPD 2 MTPCH-MTC 6
AUTRES MINISTERES 18 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI
GDE-CHAN. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1 -SGG 4.-
Mathieu KEREKOU